

Convention Simplifiée de Formation N° 5622977

Entre les soussignés :

♦ **CEFIRC Mourenx**

1 Avenue Pierre Angot
64 150 MOURENX
Siret : 433 785 946 00032
Numéro de Déclaration d'Activité : 72640201664 enregistré auprès
du Préfet de Région NOUVELLE AQUITAINE
Représenté par : M. VERDIER Marc

♦ **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT SAS**

131 AVENUE JEAN MERMOZ
64140 BILLERE
Siret : 98132333000788

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 260947A

CEFIRC Mourenx organise l'action de formation suivante :

- Intitulé** : **Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures NIVEAU 2**
- Objectifs** :
 - Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement des entreprises extérieures intervenant sur sites industriels
 - Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la co-activité et les responsabilités civile et pénale
 - Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de co-activité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées
 - Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection
 - Acquérir une culture sécurité
- Moyens, méthodes** :
 - Jeu de Questions / Réponses
 - Jeu de rôles et études de cas
 - Apports théoriques
 - Exercices pratiques
 - Discussions
- Modalités Evaluation** : Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage sous forme de test comprenant un Questionnaire à Choix Multiples et des questions ouvertes.
- Format Formation** : Présentiel
- Contenu formation** : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
- Durée - Dates** : 14 heures réparties sur 2 journées du 28 au 29 mai 2026
- Lieu** : CEFIRC - 1, avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.71.70.15 -
- Participant(s)** : VIDAL Romain
- Intervenants** : - JOANNIC Stéphane - Numéro NDA : 72-64-02016-64
- Effectif de la session** : minimum : 3 - maximum : 12

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(s) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LES INTERIMAIRES PR	1	0	240.00 €	48.00 €	240.00 €
Total HT :						240.00 €
TVA :				48.00 €	TOTAL TTC :	288.00 €

Conditions de Paiement

: LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT - BILLERE : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 20 à 8 jours avant la formation : 50% de la commande
- De 7 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à MOURENX, le 20 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE & BATIMENT SAS

Pour CEFIRC Mourenx

Marc VERDIER

Directeur

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Asynalle - 69366 LYON cedex 07
Tél. 04 72 71 09 05 - www.lipgroupelip.com
SIREN 87042861 - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

CEFIRC
CENTRE DE FORMATION AGREE
1 Av. Pierre Angot - 64150 MOURENX
05 59 71 70 15
FR 30 433 785 946
N° TVA Intra : 1900000000